Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

Ville de Quimperlé

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 février 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :
Danièle Kha, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau (jusqu'à 21h36), Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 21h16), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 22h30), Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :
Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier (à partir de 21h36)
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (jusqu'à 21h16)
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jean-Pierre Le Moing (à partir de 22h30)

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

1. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Exposé :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication ».
L'examen du rapport sur les orientations budgétaires permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur la situation financière propre de la collectivité ;
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées au budget ;
- de prendre connaissance des perspectives en matière de réalisation du plan de mandat

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Le rapport sur les orientations budgétaires 2017 a été examiné le 1er février 2017 par les membres de la commission municipale finances, évaluation des politiques publiques et administration générale.

I) LE CONTEXTE NATIONAL

1- Loi de Finances 2017

Fixant les grandes orientations des finances publiques prévues par le gouvernement, la Loi de Finances pour 2017 repose sur une trajectoire de maîtrise de la dépense et de la mise en place d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur trois ans (2015/2017) inscrit dès 2014 dans le pacte de stabilité.

Sur la base d'un taux d'inflation estimé à 0,8% et d'un taux de croissance de 1,5% pour 2017, l'objectif de réduction du déficit public est de 2,7% du PIB en 2017.

L'objectif de déficit du budget de l'Etat en 2017 est de 69,3 Mds (contre-72,3Mds€ en 2016).

Dans le cadre de leur participation à la réduction du déficit de l'Etat, les collectivités locales supportent une contribution à la réduction du déficit public de l'Etat de 2 ,63Md€ (contre 3,5Md€ en 2016) qui se répartit de la façon suivante :

- bloc communal : 1,035Mds€
- départements : 1,148 Mds€
- régions : 451 M€

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

A fin 2017, le montant cumulé de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques (CRFP) sera de 11,5Mds€ (dont 1,5 milliards en 2014, 3,7 milliards en 2015 et 3,7 milliards en 2016 et 2,63 milliards en 2017).

Le tableau suivant résume les principales données de la Loi de Finances à prendre en compte pour la préparation du budget 2017.

Hypothèse de croissance pour 2017	1,5% en volume
Inflation prévisionnelle 2017	0,8%
Mise en œuvre du Pacte de stabilité	2017 : 4ème année d'application du prélèvement de 2,63Mds€ La contribution du bloc communal est divisée par 2 en 2017. 2017 est la dernière année d'application de ce dispositif pour le bloc communal
Montée en puissance du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)	En 2017 : 1 Mds€, comme en 2016
Valeurs locatives cadastrales (Foncier bâti et non-bâti)	Revalorisation de +0,4%

2- Dotations et aides de l'Etat

2-1 Dotations

La réforme de la DGF prévue à compter de 2016 a été reportée à une date ultérieure.
Cette réforme prévoyait notamment une meilleure prise en compte des charges de centralité des communes-centres.
Cependant pour 2017, le PLF (Projet de Loi de Finances) prévoit 3 ajustements principaux :

- l'ajustement principal se rapporte à la réforme de la DSU
- la dotation nationale de péréquation reste en vigueur, dans l'attente de la réforme de la DGF
- le fonds de soutien à l'investissement local, instauré en 2016, est conforté et abondé.

➢ **Une péréquation verticale renforcée**

Pour venir en aide aux communes les plus fragiles, la péréquation verticale augmentera en 2017 de 380M€ (360M€ pour les communes et 20M€ pour les départements).

✓ Réforme de la Dotation de solidarité urbaine (DSU)

Elle atteindra 2,432Md€ (+180M€)
• recentrage de l'éligibilité à la DSU des communes de plus de 10 000 habitants, des 3 1er quarts aux 2 1er tiers (soit de 751 à 667 communes) ;
• modification de l'indice synthétique afin de mieux tenir compte du revenu, qui entrerait pour 25% au lieu de 10% dans la composition de l'indice, le potentiel financier étant ramené de 45% à 30% ;
• répartition de la progression de la DSU sur l'ensemble des communes éligibles, en fonction de l'indice synthétique, pondéré par un coefficient de majoration variant uniformément de 4 à 0,5 dans l'ordre croissant de classement des communes éligibles (contre 2 à 0,5 actuellement) ;
• répartition de l'augmentation annuelle de la DSU sur l'ensemble des communes éligibles et non pas seulement sur les 250 premières ;
• suppression du dispositif de DSU cible ;
• rétablissement de la DSR bourg-centre pour les villes qui en avaient perdu le bénéfice à la suite du retrait de leur qualité de chef- lieu d'arrondissement ;
• mensualisation du versement de la DSU à compter de 2017.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

✓ Le renforcement de la péréquation donne de bons résultats

La contribution au redressement des finances publiques était de 1,84% des recettes réelles de fonctionnement en 2016 pour les communes.
Grâce à la péréquation, cette contribution a été abaissée à 0,36% en moyenne pour les communes les plus fragiles.
Pour 2017, avec une baisse divisée par deux et avec une péréquation importante, un plus grand nombre de communes devraient voir leurs dotations augmenter, notamment les communes dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne de la strate.
Pour Quimperlé, le dernier potentiel financier de Quimperlé connu est de 1 124,794€/pop DGF contre 1 123,132€ moyen de la strate en 2016.

➢ **Une péréquation horizontale maintenue**

Mis en place en 2012, le FPIC (fonds de péréquation intercommunal) constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.
De 150M€ en 2012, ce fonds atteint 1Md€ en 2017 au sein du bloc communal.
La progression du FPIC programmée pour 2017 et visant à atteindre l'équivalent de 2% des ressources communales et intercommunales (plus de 1,2M€) est repoussée à 2018, pour tenir compte du remodelage des ensembles intercommunaux induit par l'entrée en vigueur des nouveaux SCDI (schémas départementaux de coopération intercommunaux) au 01/01/2017.
Compte tenu des modifications induites par l'évolution de la carte intercommunale, attributions et versements au titre du FPIC évolueront à l'intérieur d'un tunnel de plus ou moins 10% en 2017.

2-2 Soutien de l'Etat à l'investissement public local

Dans le Projet de Loi de Finances pour 2017, le soutien de l'Etat à l'investissement public des collectivités est maintenu avec la reconduction du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) porté de 1M€ à 1.2Md€.

Il est réparti comme suit :

- 600M€ sur les priorités stratégiques de l'Etat (transition écologique, numérique, infrastructure, mobilité, rénovation thermique)
- 600M€ pour la ruralité dont 216M€ sur les contrats de ruralité et une autre partie permettant de porter la DETR à 1Md€.

La Loi de Finances 2017 harmonise les règles d'attribution du FSIL et précise qu'il est cumulable avec d'autres subventions et ne peut être refusé au motif d'un seuil minimal d'habitants ou de coût d'opération.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

II) STATISTIQUES GENERALES de la VILLE DE QUIMPERLE

II – 1 La démographie :

Année	Naissances	Mariages	Décès *
2010	120	39	142
2011	149	32	167
2012	131	29	188
2013	149	41	169
2014	121	34	149
2015	126	45	184
2016	118	39	176

Décès : décès de personnes domiciliées à Quimperlé

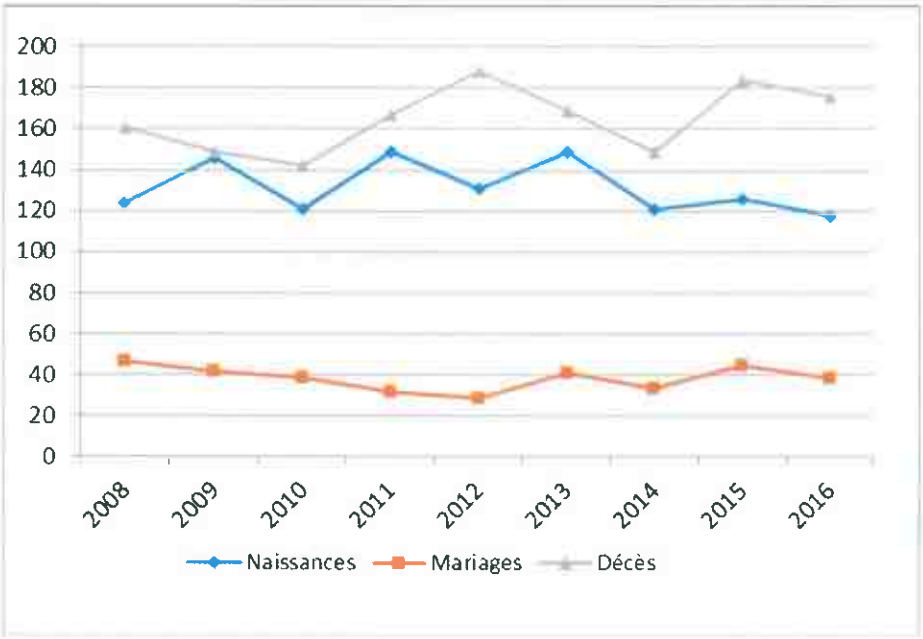

Population légale du 01/01/2012 au 01/01/2017 :

	1/1/2012	1/1/2013	1/1/2014	1/1/2015	1/1/2016	1/1/2017
Population légale	***12 057***	***12 443***	***12 798***	***12 707***	***12 611***	***12 681***
Variation	+291 hab	+386 hab	+355 hab	-91 hab	-96 hab	+70 hab

Après avoir connu deux baisses successives de la population en 2015 et 2016, la population légale atteint 12 681 habitants au 01/01/2017 selon l'INSEE (soit + 70 habitants par rapport à 2016).

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

II – 2 L'urbanisme :

1 - Autorisations accordées pour maisons individuelles et appartements

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Maisons individuelles	92	74	31	8	21	17	49
Appartements	23	6	0	2	2	3	33

2 - Dossiers déposés

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Permis de construire	123	87	57	46	52	49	61
Permis de construire modificatif	47	38	45	36	21	13	11
Déclaration de travaux (1)							
Déclaration préalable	232	245	249	256	212	213	198
Certificat d'urbanisme	315	330	289	289	253	264	295
CU a	*279*	*290*	*244*	*247*	*217*	*234*	266
CU b	*36*	*40*	*46*	*42*	*36*	*30*	28
Renseignement d'urbanisme (2)							
Dossier sécurité (3)							
Autorisation de travaux	26	24	14	26	38	94	27
Lotissement/permis d'aménager :	0	0	1	2	1	3	1
Lots créés	*0*	*0*	*0*	*39*	*20*	*38*	*12*
nombre de logements dans îlots							*40*
Lotissement/permis d'aménager modificatif	0	0	3	2	1	0	0
Permis de démolir	2	2	11	2	5	6	7
Autorisation spéciale AVAP/ZPPAUP (5)				9	3	4	3
Déclaration d'intention d'aliéner	230	195	188	175	164	169	197
TOTAL	**975**	**921**	**857**	**843**	**750**	**815**	**800**

II 2- Les effectifs scolaires

Effectif scolaire des écoles publiques par origine géographique des enfants :

	2012	2013	2014	2015	2016
Maternelle Quimperlois	380	336	327	311	307
Maternelle Non Quimperlois	26	22	21	33	33
Primaire Quimperlois	533	556	569	535	520
Primaire Non Quimperlois	103	82	85	109	89
TOTAL	**1 042**	**996**	**1 002**	**988**	**949**

- en 2013 : au 3/12/2013

Effectif scolaire des écoles privées par origine géographique des enfants (hors effectif de l'IME):

	2012	2013	2014	2015	2016
Maternelle Quimperlois	108	126	117	133	133
Maternelle Non Quimperlois	76	76	62	72	69
Primaire Quimperlois	171	165	187	196	196
Primaire Non Quimperlois	159	142	143	132	144
TOTAL	**514**	**509**	**509**	**533**	**542**

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

II) LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE QUIMPERLE

3-1 Les principaux indicateurs du budget principal en 2016 (Compte administratif 2016 provisoire)

L'analyse financière met en évidence les principaux indicateurs de gestion : épargne de gestion, autofinancement net et endettement.

L'épargne de gestion permet de faire apparaître le résultat des opérations de gestion sans tenir compte du poids des charges financières.

Elle correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts d'emprunts.

Ce solde atteint **2 019 426,15€** (contre 2 423 620,75 € en 2015 dont 422 000€ de recettes provenant de la cession de l'espace Kerjégu au Conseil départemental).

En 2016, la ville a encaissé le solde de l'indemnité d'assurance en dédommagement de l'incendie qui s'est produit à l' IME, à savoir 280 000€ sur les 300 000€ encaissés (20 000€ encaissés en 2015).

Hors prise en compte de ces recettes exceptionnelles (cessions et remboursement de l'indemnité d'assurances), l'épargne de gestion 2016 reste d'un niveau correct puisqu'elle atteint 1 734 426,15€.

L'effort de maîtrise de dépenses de fonctionnement s'est poursuivi en 2016 puisque les **dépenses à caractère général ont une fois de plus diminué de 3,86%** (soit – 124 894,74€), dans le contexte de forte baisse des dotations de l'Etat (la dotation forfaitaire a diminué de 305 593€ entre 2015 et 2016).

L'épargne brute, obtenue après déduction du paiement des intérêts de la dette du solde de l'épargne de gestion, est de **1 732 181,07 €** (contre 2 136 865.39€ en 2015). Elle représente 12,09% des recettes réelles de fonctionnement.

Le ratio épargne brute / remboursement du capital de la dette est 1,65 : le capital de la dette remboursée représente moins de la moitié de l'épargne brute.

L'épargne nette, représentant l'autofinancement dégagé après remboursement du capital des emprunts, est de **684 750,42 €** pour 2016 (1 172 566,21 € en 2015).

Après retraitement de certains postes de recettes (travaux en régie, cessions , remboursement des assurances), **l'épargne nette retraitée,** (hors cessions d'immobilisations), est provisoirement de **508 598,37 €** (contre 858 151,46€ en 2015).

Au 31/12/2016, la capacité de remboursement de la dette est de **7,4 années** (contre 5,9 en 2015) : encours de dette / épargne brute.

EPARGNE DE GESTION et AUTOFINANCEMENT (K€)

	2014	2015	2016 (provisoire)
RRF	14 592	14 812	14 309
DRF (hors intérêts)	12 690	12 388	12 290
Epargne de gestion	***1 902***	***2 424***	***2 019***
(-) intérêts	-364	-292	-287
Autofinancement brut	***1 538***	***2 137***	***1 732***
(-) capital –article 1641	-1 023	-959	-1 047
Autofinancement net avant retraitement	***515***	***1 173***	***685***
+(travaux en régie)	*+64*	*+109*	*+108*
-(cessions)	*-103*	*-424*	*-4*
+ (subv.d'équilibre couvrant le déf.du Budget annexe –PAE	*+223*		
-(indemnité assurance- incendie de l'IME			*-280*
Autofinancement net retraité	***699***	***858***	***509***

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-31-02

Entre 2015 et 2016, alors que les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 3,42% (soit – 506 157,94€), les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 0,76% (soit – 95 504,73€) :

- les charges à caractère général baissent significativement entre 2015 et 2016 : 3 239 301,81€ en 2016 contre 3 364 196,55€ en 2015, soit – 3,86%

Les efforts concernent tous les postes :

*poste 60 - achats de fournitures, de petit matériel -énergie : - 3,71% (soit une baisse de 54 296,56€ entre 2015 et 2016)

Les actions menées afin de réduire les achats portent leurs fruits puisque le poste « achats de petites fournitures » a fortement diminué entre 2015 et 2016, passant de 314 013,11€ en 2015 à 288 709,36€ en 2016 (soit -8,76%).

*postes 61 – 62 : prestations extérieures (maintenance-entretien du patrimoine communal-honoraires-téléphonie) : - 3,56% (soit une baisse de 65 609€ entre 2015 et 2016)

La plupart des postes sont concernés par cette baisse.

*poste 63 -impôts et taxes : - 8,60% (soit une baisse de 4 989,41€ entre 2015 et 2016) en raison notamment de la baisse de la contribution versée par la Ville au titre du FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) qui est passée de 17 194,47€ en 2015 à 13 533,70€ en 2016.

Cette baisse de contributions s'explique par les efforts faits en matière de recrutement d'agents en situation de handicap et d'achats de fournitures auprès d'entreprises faisant appel à de la main d'œuvre en situation de handicap.

- les charges de personnel sont quasiment stables entre 2015 et 2016 à 14 474,61€ près et atteignent en 2016 7 430 938,05€ (contre 7 445 412,66€ en 2015)
- les charges financières (intérêts des emprunts et intérêts de la ligne de trésorerie) atteignent 295 245,08€ (contre 294 531,43€ en 2015).
  En 2016 , la Ville a contracté 2 000 000€ d'emprunts générant une annuité de 38 401,86€ en 2016 (dont 5 068,54€ d'intérêts et 33 333,32€ de capital à rembourser)
- les charges de gestion courante : d'un montant de 1 460 564,56€ en 2016, elles sont quasiment stables entre 2015 et 2016
- la baisse des recettes réelles de fonctionnement s'explique notamment par la baisse de la DGF pour le 3ème année consécutive à hauteur de 269 252€ et ce malgré l'encaissement de l'indemnité d'assurance suite à l'incendie qui s'est produit à l'IME en 2015.

En 2015, la Ville connaissait également une baisse de la DGF de 264 995€ mais avait encaissé une recette exceptionnelle de 422 000€ provenant de la cession d'une partie de l'Espace Kerjégu au Conseil Départemental.

En 2016, la baisse de la DGF est de 303 404€ et la Ville a encaissé une recette exceptionnelle provenant des assurances suite à l'incendie qui s'est produit à l'IME en 2015 de 280 000€.

3-2- La dette

L'encours de la dette au 31/12/2016 est de 12 353 587,28€ (11 402 485,44€ au 31/12/2015).

En 2016, l'annuité totale représente 9,32% des recettes réelles de fonctionnement (contre 8,45% en 2015).

Au cours de cet exercice, la Ville a contracté 2 000 000€ de prêts mobilisés en mai à hauteur de 1 000 000€ et en octobre pour le solde. Ce prêt est calculé sur la base d'un taux d'intérêt EURIBOR 3mois, qui est au 13/01/2017 de -0,327%.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

Evolution de l'annuité de la dette (en K€)

	2014	2015	2016
Annuité	1 387	1 251	1 334
Dont intérêts	364	292	287
Dont capital	1 023	959	1 047
Annuité/RRF	***9,51%***	***8,45%***	***9,32%***
Taux d'intérêt moyen	***3,77%***	***2,48%***	***2,34%***

Le taux d'intérêt moyen diminue sur la période grâce au contexte économique.
Au 18 janvier 2016, l'OAT 10 ans est de 0,78% (contre 0,87% en février 2016) : on constate donc une légère baisse du taux de référence entre 2015 et 2016.

Projection de la dette au 31/12/2016, hors nouveaux emprunts :

Tableau Prévisionnel de remboursement de la dette après intégration de l'encours du SIVU-

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Tirage	Amortissement	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre	Charge Intérêts
2016	11 402 485,44	2 000 000,00	1 047 430,65	1 334 548,06	12 355 054,79	287 117,41
2017 *	12 850 204,23	0,00	1 841 928,59	2 142 443,30	11 008 275,64	300 514,71
2018	11 008 275,64	0,00	1 055 363,25	1 312 999,32	9 952 912,39	257 636,07
2019	9 952 912,39	0,00	1 051 549,25	1 281 442,20	8 901 363,14	229 892,95
2020	8 901 363,14	0,00	1 009 775,26	1 213 438,86	7 891 587,88	203 663,60
2021	7 891 587,88	0,00	952 863,69	1 131 035,75	6 938 724,19	178 172,06

**A noter qu'à compter du 01/01/2017, suite à la dissolution du SIVU pour la Construction du Centre de secours, la Ville prend en charge les emprunts restant à rembourser par le SIVU. Il est prévu une participation financière des autres communes membres du SIVU à hauteur de 41,07% pour rembourser cet emprunt.*

Ceci augmente exceptionnellement l'en-cours de la dette de la Ville de 495 149,44€ au 01/01/2017 et donc l'annuité de la dette de 132 998,11€ jusqu'en 2021.

De plus, en 2017 le montant de l'amortissement en capital à rembourser est important car il est prévu le remboursement de l'emprunt relais d'un montant de 700 000€ contracté en 2015.

En 2017, 4 emprunts arrivant à échéance représentent 824 105,31€ de capital restant à rembourser au 31/12/2016 (dont l'emprunt relais de 700 000€).

Au 31/12/2016, il y a 23 emprunts en cours dont 57% à taux fixe et 43% à taux révisable.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts à taux fixe est de 3,53% et celui des emprunts à taux révisable est de 1,30%.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

3-3 Les dépenses de personnel

Evolution des charges de personnel (K€ courants) :

	2013	2014	2015	2016
Frais de personnel brutes	7 300	7 384	7 445	7 431
(-) mise à disposition	-213	-205	-158	-171
(-) atténuations de charges	-151	-119	-117	-121
Total net	6 936	7 060	7 170	7 139
Evolution	***+2.82%***	***+1,79%***	***+1,56%***	***-0,43%***

Evolution des rémunérations et des effectifs

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Rémunération brut agents titulaires	4 376 336,87 €	4 414 676,86 €	4 379 353,33 €	4 308 818,69€
Rémunération brut agents non titulaires	652 250,13 €	672 118,34 €	719 360,48 €	764 137,93€
TOTAL rémunérations brutes	***5 028 587,00 €***	***5 086 795,20 €***	***5 098 713,81 €***	***5 072 956,02€***
Evolution de la masse salariale hors charges	***1,22%***	***1,16%***	***0,23%***	***-0,51%***
Part de rémunération des non titulaires	***12,97%***	***13,21%***	***14,11%***	***15,06%***
Masse salariale totale (avec charges + assurances)	7 300 896,78 €	7 383 817,61 €	7 445 412,66 €	7 430 938,05€
Tableau des effectifs titulaires : emplois pourvus	200	199	188	187
Tableau des effectifs non titulaires : emplois pourvus	23	24	25	26
TOTAL EFFECTIFS	***223***	***223***	***213***	***213***
Part des non titulaires dans les effectifs	***10,31%***	***10,76%***	***11,73%***	***12.20%***

L'effort de remise à plat des organisations de services engagé en 2015 s'est poursuivi en 2016.

L'exercice a été dense, marqué par :

- Un effort continu d'adaptation des services qui s'est traduit par :
  - La révision des organisations de la médiathèque, du cinéma, de la police municipale et du service espaces verts,
  - L'actualisation de l'organisation et du fonctionnement des astreintes,
  - La modification du régime de l'organisation du travail en horaires décalés et en horaires d'été.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

- Une remise à plat des règles internes de fonctionnement, avec
  - la mise en place d'un tableau des emplois pour lier davantage les conditions d'évolution de carrière aux fonctions exercées pour une plus grande transparence et une meilleure équité,
  - la révision des règles d'avancement de grades,
  - l'actualisation des règles d'attribution du régime indemnitaire.

Cet effort de rigueur et d'adaptation des services, associé à l'effet report des 5 départs en retraite non remplacés en 2015, a permis d'aboutir à une réduction de la masse salariale, malgré un taux d'absentéisme toujours élevé (5 000 jours d'arrêt de travail pour maladie ou accident).

L'impact budgétaire des actions d'optimisation a permis à la Ville d'améliorer le pouvoir d'achat des agents, avec l'adhésion au CNAS (coût de 40 963 € pour le budget principal) et de préserver les conditions d'avancement de carrière, sans obérer ses ressources.

3-4 La Fiscalité

Le produit fiscal perçu en 2016 s'élève à :

- 5 394 K€ au titre des impôts ménages de la commune dont 34K€ de rôle supplémentaire,
- 210K€ au titre des compensations correspondantes,
- 4 259€ au titre de l'attribution de compensation, 527 K€ au titre de la dotation de solidarité communautaire et 117K€ au titre du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) versés par Quimperlé Communauté.

Bases et taux d'imposition :

Bases (K€)	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Taxe d'habitation	16 012	15 957	16 851	16 270
Taxe s/foncier bâti	17 340	17 793	18 194	18 527
Taxe s/foncier non bâti	113	115	115	116
Total des Bases nettes	**33 465**	**33 865**	**35 159**	**34 913**

Globalement les bases servant au calcul des impôts locaux diminuent en raison de la baisse significative des bases de la taxe d'habitation entre 2015 et 2016.

Cependant, il faut noter que les bases de la taxe d'habitation diminuent entre 2013 et 2014 de 55 000€, soit -0,34% en raison d'un nombre important de logements vacants et du rétablissement de l'exonération de la taxe d'habitation pour les redevables aux faibles revenus.

En 2015, il est constaté une hausse des bases de la TH de 894 000€ liée notamment à la suppression de la demi-part supplémentaire dont bénéficiaient les veufs et veuves.

Mais, le gouvernement, étant revenu sur cette décision, a compensé les collectivités afin qu'elles ne perdent pas la recette correspondante.

Cette mesure a eu une double conséquence en 2016 pour les collectivités puisqu'elles ont définitivement perdu cette recette fiscale et l'exonération a eu pour effet de réduire le montant des compensations versées par l'Etat.

Il faut attendre 2017 pour que cette mesure se répercute positivement sur les compensations.

Enfin, la revalorisation nominale des bases reste limitée puisqu'elle est de 1,00% en 2016 alors qu'elle a été de 1,5 voire même 1,8% les années précédentes.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

Taux d'imposition	2013	2014	2015	2016
TH	15%	15%	15%	15%
TFB	15,50%	15,50%	15,50%	15,50%
TFNB	41,13%	41,13%	41,13%	41,13%

Détail de la fiscalité (K€ courants) : produits encaissés :

Montants encaissés	2013	2014	2015	2016
Fiscalité	**10 303**	**10 331**	**10 652**	**10 507**
Dont produit fiscal y compris rôle supplémentaire	5 148	5 225	5 439	5 394
Dont compensations issues des impôts locaux	303	279	286	210
Dont compensations intercommunales et FPIC	4 852	4 827	4 927	4 903

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

IV) LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES en 2017 : BUDGET PRINCIPAL

Les orientations budgétaires proposées pour l'année 2017 s'inscrivent dans une approche prospective, sur la durée du mandat.

Dans un contexte de fléchissement très sensible des recettes, la construction du budget 2017 est marquée par la même ligne directrice :

- proposer au quotidien des services publics de qualité aux quimperlois et réaliser les investissements structurants prévus dans le programme pluriannuel,
- ne pas accroître la pression fiscale, en n'augmentant pas les taux d'imposition,
- continuer à soutenir le milieu associatif, vecteur essentiel de lien social, de bien vivre ensemble dans notre cité.

Cette ligne directrice se traduit par :

- un effort toujours aussi soutenu de maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- par l'intégration de la prise en compte des charges de centralité dans le cadre de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal intercommunal,
- par une préoccupation toujours forte de cofinancement des investissements structurants.

4-1 Un fléchissement des ressources de fonctionnement en forte atténuation

La réduction des recettes de fonctionnement se poursuit en 2017.

Plusieurs inflexions significatives doivent cependant être relevées :

- les ressources fiscales repartent à la hausse,
- l'effort de contribution au redressement du déficit public est divisé par deux,
- l'exercice sera marqué par une baisse sensible de l'attribution de compensation en lien avec les transferts de charges vers la Communauté.

La mise en œuvre du pacte financier fiscal, dans le cadre du transfert du conservatoire de musique et de danse permet à la Ville de ne transférer que la moitié des ressources nécessaires au financement de ce service, soit à ce jour et à titre provisoire, une ressource supplémentaire de plus de 200 000 €.

Fiscalité directe et autres recettes fiscales

*La fiscalité directe et les compensations fiscales versées par l'Etat (sous réserve de la notification)

Bases (K€)	CA 2016	Prévisions 2017
Taxe d'habitation	16 270K€	16 498K€
Taxe sur le foncier bâti	18 527K€	18 880K€
Taxe sur le foncier non bâti	116K€	116K€
Total	**34 913K€**	**35 494K€**

Après application du coefficient de revalorisation des bases fiscales (+0,4%), il est prévu une hausse de 1,66% de l'ensemble des bases, ce qui porterait une hausse des recettes issues des impôts locaux de 89 000€ (hors rôle supplémentaire).

Par ailleurs, les compensations fiscales versées par l'Etat passent de 210K€ à 326K€ en raison notamment du rétablissement de l'exonération de la taxe d'habitation des veufs à compter de 2017.

*Les dotations intercommunales (sous réserve de validation des coûts de transferts par la CLETC)

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-11-DE

Suite aux transferts de compétences effectifs en 2017, le montant de l'attribution de compensation (AC) sera réduit de l'équivalent de coût des services transférés et mutualisés au 1er janvier 2017, après application du pacte financier et fiscal.

A ce jour, le montant définitif des charges transférées n'est pas connu.
Des analyses complémentaires doivent être menées sur la prise en compte des charges indirectes et des charges d'équipement dans le calcul des charges transférées.

Sur la base des éléments évalués à ce jour, l'attribution de compensation passerait de 4 258 644€ à 3 917 644 €.

Services transférés ou mutualisés	**2017**
Conservatoire de musique et danse, y compris de coût de renouvellement	-220 000€
Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (hors coût de renouvellement)	-20 000€
Base de canoe kayak	- 9 000€
Zones d'activités communales	-30 000€
Service informatique à compter du 01/04/2017	-62 000€
Baisse de l'AC (prévisionnel)	**-341 000€**

La dotation de solidarité communale (DSC) se maintient à hauteur de 526 911€.

Le Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) créé par la loi de finances 2012 permet de réduire les inégalités entre les collectivités en prélevant une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Bénéficiaire de cette recette jusqu'en 2015 (133 000€), le bloc communal de Quimperlé communauté a depuis 2016 perdu ce fonds. Cette perte étant lissée dans le temps, en 2016 le FPIC représente 90% du FPIC encaissé en 2015 ; en 2017, il représentera 75% du montant encaissé en 2015, **soit 105 490€** ; en 2018, le FPIC représentera 66% du montant encaissé en 2015, soit 87 908€ ; en 2019, dernière année de lissage du FPIC, il représentera 44% du montant encaissé en 2015, soit 58 606€

Ainsi :

K €	**CA 2016**	**Prévisions 2017**
Produits des impôts locaux	5 394K€ (dont 34K de rôle supplémentaire)	5 449K€
Dotations intercommunales	4 786€	4 445€
FPIC	117K€	105K€
Compensations de l'Etat sur les impôts locaux	210K€	326K€
TOTAL	**10 507K€**	**10 325K€**

*Les autres taxes et impôts locaux :

- Pour ce qui concerne **les droits de mutation**, compte tenu des sommes encaissées depuis 2013, il est prévu une enveloppe de 270 000€ en 2017 (CA 2016 : 269 840,75€)

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-114-E

- **La taxe locale sur les publicités extérieures** (TLPE), instaurée au 01/01/2009 conformément à l'article L. 2333-16 du CGCT, et, qui remplace la taxe sur les affiches publicitaires (TSA) ou la taxe sur les emplacements publicitaires fixes (TSE), a généré en 2016 une recette de 153 664,35€.
  En 2017, il est prévu le maintien de cette recette au même niveau qu'en 2016.
- **La taxe communale sur consommation finale sur l'électricité (TCCFE)** génère une recette d'environ 270 000€/an.
- **la taxe d'aménagement (ancienne TLE)** :la recette attendue en 2017 est de 110 000€

▸ **Dotations versées par l'Etat**

✓ *Dotation globale de fonctionnement* (dotation forfaitaire-DSU-DNP)

En 2017, les effets du pacte de stabilité représentent pour Quimperlé une baisse de la dotation forfaitaire de 132 525€ par rapport à 2016 et de 772 120€ depuis 2013 (année précédant la mise en place du pacte de stabilité).

La mesure annoncée par le Président de la République lors du Congrès des Maires en mars dernier, consistant pour l'année 2017 à réduire de moitié la contribution des collectivités à la réduction du déficit public qui était prévue en 2014, se manifeste pour Quimperlé par une baisse de la dotation forfaitaire de 133 000€ au lieu de 262 000€ prévue jusque-là (hors variation liée à la population et au besoin de financement).

En 2017, cette dotation baisse de 168 000€ après prise en compte des variations attendues de population et du besoin de financement.

Projection du prélèvement sur recettes du « Pacte de stabilité » d'avril 2014 pour QUIMPERLE par rapport à l'année 2013 en K€

Milliers d'euros	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Dotation forfaitaire de référence	1 392	1 426	1 321	1 006	701	525
Pacte de stabilité		-105	-265	-269	-133	0
Dotation forfaitaire		*1 321*	*1 056*	*737*	*568*	*525*
Variation Dotation Forfaitaire -population			-10	-6	+7	+15
Variation Dotation Forfaitaire –besoin de financement			-40	-30	-50	-26
DOTATION FORFAITAIRE	**1 392**	**1 321**	**1 006**	**701**	**525**	**514**

En cumulé, l'effet du pacte de stabilité entraînera une baisse de recettes de 1 886 000€ par rapport à la dotation forfaitaire 2013 :

(€)	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Prélèvement 2014	-105 000	-105 000	-105 000	-105 000
Prélèvement 2015		-265 000	-265 000	-265 000
Prélèvement 2016			-269 000	-269 000
Prélèvement 2017				-133 000
Total	**-105 000**	**-370 000**	**-639 000**	**- 772 000**

Soit un TOTAL CUMULE	***- 1 886 000€***

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212900332-20170214-DE

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), se maintient à hauteur de 133 000€, malgré la réduction du nombre de bénéficiaires des communes : les 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants au lieu des ¾ actuellement seront éligibles.

Quimperlé se trouvant actuellement à la limite des 2/3, on considère qu'elle conservera cette place et sera donc toujours éligible à la DSU en 2017.

La Dotation nationale de péréquation serait de 77 958€ en 2017 (contre 73 373€ en 2016).

- ✓ *Le FCTVA* : le montant prévu en 2017 est de 700 000€.

Il faudra attendre l'exercice 2018 pour intégrer à cette recette la TVA des dépenses d'entretien des voiries et des bâtiments communaux.

- **Evolution des autres recettes de fonctionnement**

- ❖ Le produit des locations immobilières se maintient à hauteur de 247 000€.
- ❖ Les recettes issues de la tarification des services gérés en régie se maintiennent au même niveau qu'en 2016 à hauteur de 568 000€
- ❖ La refacturation à Quimperlé Communauté de charges suite au transfert de compétences : 66 900 €.

Ces refacturations concernent les mises à disposition de personnel et les dépenses nécessaires à l'entretien des équipements mis à disposition ou transférés à Quimperlé Communauté :

*conservatoire de musique et de danse : 21 400€ (dont 18 000€ de charges de personnel refacturée)

*aire d'accueil des gens du voyage : 12 500€ refacturés au titre des charges de personnel (régisseur et entretien de l'aire d'accueil située au Coat Ker)

*les zones d'activités d'intérêt communautaire : 12 000€ refacturés au titre de l'entretien des zones

*mise à disposition du Directeur de Pôle Aménagement-Cadre de vie et Réseaux sur la base de 30% de son temps de travail depuis le 1/12/2016 : 21 000€

4-2-Poursuite de la maîtrise des dépenses du budget principal

Il est nécessaire de poursuivre sans relâchement l'effort conséquent d'économies de fonctionnement et de rationalisation des organisations et des modes de fonctionnement.
Cet effort implique :

- d'analyser avec précision les budgets de chaque service pour évaluer les actions qui pourraient rentrer dans le champ de compétences de Quimperlé Communauté du fait des charges de centralité induites ou être mutualisées ;
- de réaliser des efforts d'économies significatives sur ses dépenses courantes ; de - 4 à - 5% des charges à caractère général (chapitre 011) ;
- de rationaliser les organisations et les modes de fonctionnement dans chaque service ;
- de rechercher au maximum les sources de co-financement possible pour tout projet.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

Dépenses de fonctionnement

En section de fonctionnement, sont à prendre en compte :

- *Les charges de personnel*

Rappel : 7 383 817,61€ au CA 2014 ; 7 445 412,66€ au CA 2015, 7 430 938.25€ au CA 2016.

Il est rappelé l'objectif d'une masse salariale stabilisée sur toute la durée du mandat.

A cet effet, l'évolution de la masse salariale est appréhendée dans une démarche de gestion prospective, des emplois, des effectifs et des compétences afin d'optimiser l'adéquation entre les emplois et les ressources.

Les efforts d'optimisation des organisations de services menés depuis 2014 ont été marqués par une étape-clef, fin 2016, avec l'approbation en Conseil municipal du règlement intérieur du personnel, comprenant en particulier l'actualisation du protocole ARTT.

Pour que la démarche d'optimisation soit pleinement opérante, il était en effet nécessaire de l'accompagner d'une remise à plat de l'aménagement du temps de travail et d'une vision consolidée des règles de vie au sein de notre collectivité.

Plusieurs dispositions du règlement ont pour objectif d'optimiser le temps de travail effectif au sein de la collectivité, source d'économies de gestion : durée annuelle augmentée de 28 heures, développement de l'aménagement du temps de travail en cycle annualisé pour plusieurs services, remise à plat des règles de majoration des heures supplémentaires.

Le projet de budget 2017 est élaboré dans le respect strict de ces principes de gestion.

Il est cependant souhaité que les efforts demandés au personnel, en termes d'exigence de qualité de service, d'exemplarité sur la durée du temps travail effectif, soient accompagnés par une amélioration du pouvoir d'achat : dans la continuité de l'adhésion au CNAS en 2016, de nouvelles mesures sont soumises au Conseil municipal en ce début d'exercice sur le régime indemnitaire et sur la protection santé, pour un coût estimé à 26 000 €.

Il est néanmoins impératif que ces mesures soient financées par les actions d'optimisation des organisations.

Comme en 2016, et malgré peu d'opportunités de réorganisations liées à des départs en retraite, ce principe sera respecté en 2017.

Malgré cette politique de gestion des ressources humaines très rigoureuse, **la masse salariale devrait progresser sensiblement en 2017**, en raison principalement de la mise en œuvre du décret 2016-596 du 12 mai 2016 portant application de l'accord PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations).

Cet accord prévoit la revalorisation de la plupart des grilles indiciaires de catégorie A, B et C et le transfert d'une partie des primes sur le traitement indiciaire pour les agents des catégories A, B et C, induisant une hausse mécanique des charges (le taux de charges passant de 5% à 45%).

Pour le budget principal, l'impact de cette mesure nationale est de 140 000 € en 2017. Ses effets continueront sur 2018 et 2019, toutefois dans des proportions nettement moindres.

Il faudra ajouter à cette charge le coût de la revalorisation du point d'indice au 1er février 2017 estimé à 20 000 €.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

Au total, avec les nécessaires avancements de carrière, la nécessité de financer les surcoûts liés à des situations individuelles d'absentéisme de longue durée, **la masse salariale prévisionnelle devrait s'établir entre 7 100 000 € et 7 150 000 €.**

A service constant, hors transfert de charges de personnel du Conservatoire de musique et danse depuis le 1er janvier, du service d'instruction des autorisations d'urbanisme et du service informatique prévu en cours d'année, la masse salariale atteindrait près de 7 700 000 €.

- *Les charges de fonctionnement courantes* : (3 239 301,81€ au CA 2016 contre 3 364 196,55€ au CA 2015) doivent être réduites de 4 à 5 % en 2017 et ensuite maintenues à ce niveau.

Depuis 2014, ce chapitre a diminué respectivement de 5,11% entre 2014 et 2015 puis de 3,71% entre 2015 et 2016.
Un nouvel effort est nécessaire afin de réduire ce chapitre d'au moins 4% entre 2016 et 2017 pour atteindre un maximum de 3 063 000€ après prise en compte des baisses des dépenses liées aux services transférés à Quimperlé Communauté (évalués au jour d'aujourd'hui à 83 000€).
Ainsi, par rapport au CA 2016, l'effort demandé à tous les services avoisine les 93 000€.

Cette catégorie de dépenses représentant 27% des dépenses réelles de fonctionnement comprend des interventions incompressibles liées à l'entretien du patrimoine et des espaces publics de la Ville.

Au total, à service constant, **entre 2014** (3 545 000 € au compte administratif) **et 2017** (3 146 000 €), **la réduction de ces dépenses devrait atteindre 400 000 €**, soit plus de 11%

- *Les autres charges de gestion courante* : (1 460 564,56€ au CA 2016)

Le soutien au secteur associatif est confirmé, avec une stabilité de l'enveloppe de subventions.
La subvention d'équilibre versée au CCAS devrait diminuer de 10 000€ entre 2016 et 2017 pour atteindre un montant de 270 000€.

Cette réduction intègre les efforts de maîtrise des dépenses courantes et de dépenses du personnel, avec un effet direct de la hausse de 4 jours du temps de travail annuel sur ces dernières.

Cette catégorie de dépenses qui représente environ 12% des charges de fonctionnement regroupe également le contingent incendie à hauteur de 433 000€ et les indemnités des élus d'un montant de 152 000€.

- **Annuité de la dette**

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, la recherche des sources de financement (subventions, mutualisation de services et cessions immobilières) permet de limiter le recours à l'emprunt.
En 2017, l'annuité de la dette de la Ville est exceptionnellement élevée pour 2 raisons :

- La dissolution du SIVU CCSPQ (Construction du Centre de Secours du Pays de Quimperlé).

A compter de 2017 suite à la dissolution du SIVU CCSPQ (Construction du Centre de Secours du Pays de Quimperlé) la Ville a proposé aux communes membres du SIVU de prendre en charge la dette restante du SIVU (soit 495 149,44€).

Par convention financière passée avec ces communes, la ville sera remboursée de la part due par chaque commune membre. Ceci représente 41,07% de l'annuité annuelle.

L'annuité de cet encours de dette représentant 132 388€/an, la part restant à Quimperlé pour 2017 sera de 78 016,25€.

- Remboursement de l'emprunt relais : ce remboursement a pour effet d'augmenter exceptionnellement l'annuité de la dette de la Ville de 700 000€ en 2017.

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

Compte tenu de ces éléments, l'annuité de la dette sera en 2017 de :

K€	Capital	Intérêts	Annuité 2017
Annuité initiale	1 024	286	1 310
En cours de dette du SIVU	118	14	132
Emprunt relais	700		708
TOTAL	**1 842**	**300**	**2 142**

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

V- PROSPECTIVE FINANCIERE (annule et remplace)

5-1 Prospective financière (2014-2020)

DEPENSES d'INVESTISSEMENT :

DEPENSES -K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL DEPENSES TTC
1- PROGRAMMES COURANTS ET TRAVAUX EN REGIE	1 443	1 250	1 358	1 391	1 266	1 313	1 410	9 431
RESTES A REALISER				435				435
2- PROGRAMMES STRUCTURANTS ENGAGES								
Politique sportive	67	1 422	2 066	1 334	166	0	0	5 055
Gymnase de Kerjouanneau	67	357	1 962	1 281	113			3 780
Complexe tennistique - étude de programmation		0	10	17				27
Complexe tennistique - 3 courts extérieurs		295	14					309
Terrain de football synthétique		770	0					770
Stade de rugby à Kervidanou-vestiaires			80	36	53			169
Environnement	609	2 400	61	403	18	50	0	3 541
Inondations - partie publique	609	1 481	60	15				2 165
Inondations -partie privée		919	1	208				1 128
PAPI -participation travaux				180	18	50		248
Cadre de vie-haute ville								
Carrefour rue de Mellac :acquisition foncière et aménagement du carrefour	29	0	130	104	318	0	0	581
Cadre de vie - basse ville	538	204	230	271	100	80	0	1 423
Aménagement des abords de l'Isole			230	83				313
Aménagement du quartier historique (étude et travaux)		27		114	100	80		321
Achat des garages+travaux - (3 rue Dom Morice et "Cave du Bar des Halles")				74				74
Place Charles de Gaulle	314	25						339
Aménagement - rue Audran	224	152						376
Cadre de vie déplacements	95	44	137	360	321	372	50	1 379
Arrêts de bus	95	27	27	96	50	50	50	395
PEM - maîtrise d'œuvre				20	25	13		58
PEM - rond point Rue de Moelan				130	146	203		479
PEM - fonds de concours		17		100	100	106		323
Quartier de Trélivalaire - Kergoaler			110	14				124
Urbanisme - aménagement	78	10	18	146	0	0	0	252
Quartier Saint Yves - études de requalification			16	10				26
Acquisitions foncières	78	10	2					90
Achat des immeubles des anciennes fonderies Rivières				103				103
Achat du terrain Rue de Moelan				33				33
Patrimoine	342	251	762	895	126	205	0	2 581
Eglise Notre Dame : fin de l'opération	310	120	16					446
Hopital Frémeur et Chapelle Saint Eutrope	32	131	691	638	66			1 558
Orgue - Eglise Notre Dame				168				168
Le Chemin Bleu -Mise en lumière du patrimoine bâti			55	62	60	205		382
Eglise Notre Dame - porche sud				27				27
Culture								
Médiathèque - RFID			81					81
Vie économique et commerciale								
Requalification des espaces publics -ZA de Kervidanou	84	84	84	351				603
Education et Jeunesse	56	76	75	109	550	1 366	328	2 560
IME	56	76	32	50	50	50	50	364
Maison des services			43	59	500	1316	278	2 196
Dynamisation du commerce			124	155	0	0	0	279
4 et 5 place Hervo - achat et diagnostice des bâtiments			124	155				279
SOUS TOTAL - PROGRAMMES STRUCTURANTS ENGAGES	1 898	4 491	3 768	4 128	1 599	2 073	378	18 335

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

3- NOUVEAUX PROGRAMMES STRUCTURANTS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	CUMUL TTC
Patrimoine	0	0	0	0	396	0	100	***496***
Chapelle Saint David - travaux d'urgence							100	100
Chapelle des Ursulines -couverture et ravalement					396			396
Cadre de vie-haute ville								
Place des écoles-rue Génot						***50***	***450***	**500**
SOUS TOTAL -NOUVEAUX PROGRAMMES STRUCTURANTS	0	0	0	0	396	50	550	996
TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT hors DETTE	3 341	5 741	5 126	5 954	3 261	3 436	2 338	29 197
4 -AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
Fonds de concours (SIVU-CCSPQ-SDEF)	91	66	124	180	180	180	152	**973**
Clôture des budgets annexes -reprises des déficits	71	1	145					**217**
Autres opérations d'équipement	605	7						**612**
Remboursement de l'emprunt relais				700				**700**
DEPENSES d'INVESTISSEMENT	4 108	5 815	5 395	6 834	3 441	3 616	2 490	31 699

RECETTES d'INVESTISSEMENT :

RECETTES- K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL RECETTES
1- PROGRAMMES COURANTS ET TRAVAUX EN REGIE				110				110
2- PROGRAMMES STRUCTURANTS ENGAGES								
Politique sportive	0	181	1 103	657	136	0	0	**2 077**
Gymnase de Kerjouanneau			942	600	109			1 651
Complexe tennistique - étude de programmation				12				12
Complexe tennistique - 3 courts extérieurs		110	6					116
Terrain de football synthétique		71	155					226
Stade de rugby à Kervidanou-vestiaires				45	27			72
Environnement	0	1 187	557	500	14	12	0	**2 270**
Inondations - partie publique		619	440	224				1 283
Inondations -partie privée		568	117	180				865
PAPI -participation travaux				96	14	12		122
Cadre de vie-haute ville								
Carrefour rue de Meilac :acquisition foncière et aménagement du carrefour					250	110		**360**
Cadre de vie - basse ville	140	0	30	72	0	0	0	**242**
Aménagement des abords de l'Isole				24				24
Aménagement du quartier historique (étude et travaux)				48				48
Achat des garages+travaux - (3 rue Dom Morice et "Cave du Bar des Halles")								0
Place Charles de Gaulle	140		30					170
Aménagement - rue Audran								0
Cadre de vie déplacements	8	20	24	21	21	21	21	**136**
Arrêts de bus	8	20	24	21	21	21	21	136
PEM - maîtrise d'œuvre								0
PEM - rond point Rue de Moelan								0
PEM - fonds de concours								0
Quartier de Trélivalaire - Kergoaler								0

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029218902332-20170208-1J-DE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL RECETTES
Urbanisme - aménagement	0	0	0	3	0	0	0	3
Quartier Saint Yves - études de requalification				3				3
Acquisitions foncières								0
Achat immeubles des anciennes fonderies Rivières								0
Patrimoine	69	33	320	560	176	28	28	1 214
Eglise Notre Dame : fin de l'opération	69	25	13					107
Hopital Frémeur et Chapelle Saint Eutrope		8	294	522	63			887
Orgue - Eglise Notre Dame					100			100
Le Chemin Bleu -Mise en lumière du patrimoine bâti			2	32	13	28	28	103
Eglise Notre Dame - porche sud			11	6				17
Culture								
Médiathèque - RFID			33	16				49
Vie économique et commerciale								
Requalification des espaces publics -ZA de Kervidanou								0
Education et Jeunesse	0	0	0	0	20	386	756	1 162
IME								0
Maison des services					20	386	756	1 162
Dynamisation du commerce			0	0	0	0	0	0
4 et 5 place Hervo - achat et diagnostic des bâtiments								0
SOUS TOTAL - PROGRAMMES STRUCTURANTS ENGAGES	217	1 421	2 067	1 829	617	557	805	7 513
3- NOUVEAUX PROGRAMMES STRUCTURANTS								
Patrimoine	0	0	0	0	198	0	25	223
Chapelle Saint David - travaux d'urgence							25	25
Chapelle des Ursulines -couverture et ravalement					198			198
Cadre de vie-haute ville								
Place des écoles-rue Génot							150	150
SOUS TOTAL -NOUVEAUX PROGRAMMES STRUCTURANTS	0	0	0	0	198	0	175	373
TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT hors DETTE	217	1 421	2 067	1 939	815	557	980	7 996
4 -AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT								
FCTVA	421	624	503	700	733	930	454	4 367
TAXE d'AMENAGEMENT	46	91	127	110	40	40	40	494
Autres opérations d'équipement	181	67	11	75		184		518
Clôture de budgets annexes -reprise des excédents		72	627					699
Produits des amendes de police	64	70	38	55	55	55	55	392
Produits de cessions d'immobilisations	103	424	4	288				819
Remboursement de l'indemnité d'assurance (incendie IME)	1		280					281
EMPRUNTS NOUVEAUX	1 500	2 700	1 865	2 445	1 368	1 497	555	11 930
EPARGNE NETTE	699	858	509	422	429	352	406	3 675
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT				528				528
RECETTES d'INVESTISSEMENT	3 232	6 327	6 031	6 562	3 440	3 615	2 490	31 699

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

5-2 Epargne :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ev° Taux d'Imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	5 199	5 395	5 360	5 449	5 562	5 677	5 795
Autres impôts et taxes	5 580	5 640	5 651	5 282	5 236	5 171	5 113
Dotations et participations	2 279	1 987	1 591	1 499	1 426	1 412	1 413
Autres produits fct courant	1 459	1 426	1 422	1 257	1 271	1 236	1 236
Produits exceptionnels larges	36	49	110	24	10	10	10
Produits de Fonctionnement	14 553	14 497	14 134	13 511	13 504	13 506	13 567
Ev°nominale Charges fct courant strictes	0,9%	-0,6%	-1,1%	-4,2%	-0,1%	0,1%	0,0%
Charges fct courant strictes	12 336	12 262	12 131	11 625	11 610	11 617	11 617
Atténuations de produits	0	6	2	2	0	0	0
Ch. exceptionnelles larges	131	120	157	152	113	113	113
Annuité de dette	1 387	1 251	1 334	1 310	1 352	1 424	1 431
Ch. de Fonctionnement larges	13 854	13 639	13 624	13 089	13 075	13 154	13 161
Epargne nette	699	858	509	422	429	352	406
Rec.Inv. hs Emprunt	1 032	2 770	3 657	3 167	1 643	1 766	1 529
Dép Inv. hs Capital	4 108	5 815	5 395	6 834	3 441	3 616	2 490
Dép Inv. hs Dette	4 108	5 815	5 395	6 834	3 441	3 616	2 490
Dépenses directes d'équipt	3 618	4 796	5 125	5 646	3 161	3 330	2 338
Fonds de concours	91	83	124	280	280	286	152
Opérations pour compte de tiers	52	935	1	208	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	347	1	145	700	0	0	0
Emprunt	1 500	2 700	1 865	2 445	1 368	1 497	555

Variables de pilotage	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ep gestion	2 087	2 109	1 844	1 732	1 781	1 777	1 837
Ep brute	1 722	1 817	1 556	1 448	1 497	1 498	1 627
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	5,6	5,9	7,4	8,9	8,8	9,1	7,9
Encours corrigé (31.12)	9 645	10 686	11 504	12 923	13 224	13 575	12 909

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

V) LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES en 2017 des BUDGETS ANNEXES

5- 1 Budget Annexe Eau

Le service de l'eau de la ville, depuis le 1er janvier 2015 effectue des prestations pour les communes de ARZANO, REDENE et TREMEVEN et le syndicat d'eau de MELLAC (MELLAC, BAYE, LE TREVOUX) via la signature de conventions d'entente.

La commune de GUILLIGOMARCH a adhéré à une entente depuis le 1er janvier 2016.

Au titre de 2016, ce budget dégage un excédent total de 659 678 ?24€ (résultat provisoire) réparti comme suit :

- excédent d'exploitation : 501 174,41€
- excédent d'investissement : 158 503,83€

En 2016, le service a effectué pour 504 444,45€ de travaux.

➢ **Orientations 2017 :**

Le tarif de vente de l'eau par la ville reste stable en 2016 : 1,20€TTC/m3 pour la redevance et 27,43€TTC pour l'abonnement de base.

Le prix d'achat de l'eau au SMPE se maintiendra autour de 0,45€/m3.

Suite à l'élaboration du schéma directeur, la ville renouvelle chaque année les conduites d'eau à hauteur 300 000€ en moyenne afin d'obtenir un rendement de réseau maximum.

En 2017, l'excédent dégagé en 2016 permet de lancer une nouvelle enveloppe de travaux à hauteur de 500 000€ minimum sans augmenter les redevances :

-Réfection définitive de chaussée rue du Couedic
-Remplacement de conduites rues vauban
-Bellevue, de la Corniche, allée des châtaigniers, route de la forêt, Impasse de Kernegant
-Extension de réseau la Mothe
-Installation des compteurs de sectorisation.

5-2 Budget Annexe Assainissement

Au titre de 2016, ce budget dégage un excédent total de 491 799,45€ € (résultat provisoire) réparti comme suit :

- excédent d'exploitation : 184 305,33€
- excédent d'investissement : 307 494,12€

➢ **Orientations 2017**

L'autofinancement dégagé en 2016 (491 000€) permet de prévoir des travaux à cette hauteur sans augmenter la redevance assainissement :

-Extension de réseau Roz ar Chass, la mothe
-Réhabilitation de réseaux suite au schéma directeur
-Installation de détecteurs de surverosé sur les postes

En 2016, la ville a mis en place une groupement de commandes, avec les communes membres du SITER, pour élaborer le schéma directeur d'assainissement collectif qui permettra de connaître l'état du réseau et ainsi établir un plan pluriannuel d'investissement prévoyant les changements des conduites dans le temps.

5-3 Budget annexe – Cinéma :

Au titre de 2016, ce budget dégage un déficit global de 61 054,56€€ réparti comme suit :

- excédent d'exploitation : 21 957,27€
- déficit d'investissement : - 83 011,83€ (dont -108 331,96€ de report antérieur).

➢ **Orientations 2017**

En 2017, il est proposé de réaliser des travaux à hauteur de 38 870€ réparti comme suit :

- travaux rénovation du bâtiment : 17 000€
- lancement d' une étude en vue de remplacer la chaudière : 4 000€
- remplacement les luminaires de la salle par des leds : 5 000€
- mise en place un système de détection incendie : 6 000€
- réparation du serveur et réparation d'un brûleur: 6 870€

Envoyé en préfecture le 15/02/2017
Reçu en préfecture le 15/02/2017
Affiché le
ID : 029-212902332-20170208-1J-DE

➢ **Orientations 2017**

En 2017, il est proposé de réaliser des travaux à hauteur de 38 870€ réparti comme suit :

- travaux rénovation du bâtiment : 17 000€
- lancement d' une étude en vue de remplacer la chaudière : 4 000€
- remplacement les luminaires de la salle par des leds : 5 000€
- mise en place un système de détection incendie : 6 000€
- réparation du serveur et réparation d'un brûleur: 6 870€
-

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires à l'unanimité.

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)

Le MAIRE
Michaël QUERNEZ